Clément Christiane

BULLETIN MUNICIPAL

D'INFORMATION

JANVIER 1989

CORNILLON EN Trièves

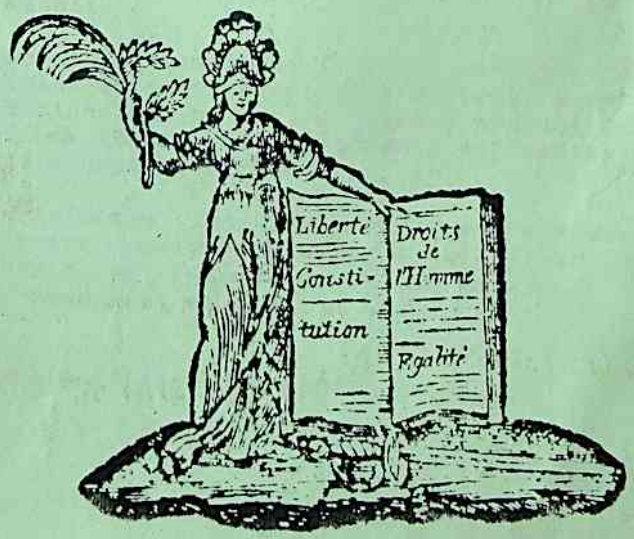

E D I T O R I A L

A l'aube de la nouvelle année 1989, j'ai la joie de présenter à tous les habitants, résidents principaux ou secondaires mes voeux les plus sincères de Bonheur et Santé pour tous les membres de vos familles et de Prospérité pour vos entreprises.

1989, une année essentielle pour les communes.

Deux évènements importants vont se dérouler en FRANCE.

Le premier est le Bicentenaire de la Révolution Française avec sa devise souvent gravée au fronton de nos Mairies qui est :

- LIBERTE : Ce bien inestimable que l'on apprécie surtout lorsq'on l'a perdue. Essayons de faire en sorte que chacun de nos concitoyens n'en soit jamais privé.

- EGALITE : les hommes naissent libres et égaux en droit. Que cette égalité de droit soit aussi notre devise pour nous, habitants de CORNILLON EN TRIEVES.

- FRATERNITE : Que notre communauté soit toujours plus fraternelle, et que les plus démunis, les personnes dans la peine, puissent compter sur l'aide de leurs voisins et des habitants.

C'est aussi il y a 200 ans que nos ancêtres par la Révolution Française ont permis l'abolition des privilèges et la proclamation des DROITS DE L'HOMME ET DES CITOYENS.

Le deuxième évènement sera le renouvellement des Conseils Municipaux. C'est pouquoi ce bulletin municipal sera un peu le bilan de nos six ans de mandat.

Qu'il me soit permis de remercier ici, les conseillères et les conseillers municipaux qui ont travaillé avec nous, à mettre en place l'ensemble des actions qui se sont déroulées pendant cette période et en particulier les Adjoints et Présidents de commissions que nous avons souvent mis à contribution.

Nous n'avons certainement pas, au cours de ces six ans, mené des actions sensationnelles, mais nous avons essayé d'assurer un développement harmonieux de notre commune, et une meilleure qualité des services que chacun est en droit d'attendre d'une Collectivité locale.

Nous souhaitons à Tous que 1989 soit une année de

JOIE ET BONHEUR

LE MAIRE
GUY MATHELET.

LA VIE DANS LA COMMUNE

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune :

- Monsieur MARTIN Michel et Mademoiselle GENTIL Catherine locataires à Villard Julien.
- Monsieur COTTIN Jean-Pierre locataire à Villard Julien.
- Monsieur DELMAS Jacques , locataire à Villard Julien.

Naissances. Nous adressons nos félicitations aux parents et nos meilleurs voeux de santé et de bonheur aux bébés nés en 1988 :
Fabrice CHOVIN-BAYLE fils de Albert et Danielle PICOUET.
Claire LASSEUR fille de Guy et Andrée BERNARD
Lilian BAUP fils de Gérard et Marie-Colette Poncet.

Mariage : Le 28 Mai a été celèbré à Cornillon en Trieves le mariage de GUILLERMET Robert et de Florence HUDRY. Nos meilleurs voeux les accompagent.

Décès . Nous avons eu la peine de perdre cet automne deux de nos concitoyens.
Monsieur Edouard CHOVIN-BAYLE
Monsieur Maurice CLEMENT.
Tous deux avaient été conseiller Municipal. Ils avaient apporté à la commune leur expérience, leur sens du devoir et du bien commun. Ils nous ont donné une grande leçon de courage. Ils aimaient la vie, le travail bien fait. La gratitude de toute la commune doit leur être acquise.
Nous présentons à leurs familles nos sincères condoléances.

# # # # #

TRAVAUX DE VOIRIE A CORNILLON EN TRIEVES

GOUDRONNAGE : Pendant la durée du mandat, le Conseil Municipal et sa commission des travaux s'est appliqué à entretenir le réseau des routes goudronnées afin de garder à celui-ci le meilleur état d'entretien possible.

Tous les travaux de goudronnage sont regroupés dans un marché passé par le S.I.V.O.M. de MENS pour l'ensemble du canton avec des Entreprises Spécialisées.

Le S.I.V.O.M. perçoit une subvention dite "d'entretien différé" qu'il reverse aux communes en fonction du marché.

Toutes les routes de la commune ont été entretenues et quelques nouvelles, goudronnées une première fois .

En 1983, le budget consacré au goudronnage est de :	36 800 F.
En 1984, le budget consacré au goudronnage est de :	161 439 F.
En 1985, le budget consacré au goudronnage est de :	161 602 F.
En 1986, ... :	146 828 F.
En 1987, ... :	110 409 F.
En 1988, ... :	133 935 F.
Soit un total de ..... :	751 013 F.

pour entretenir notre réseau routier.

CHEMINS RURAUX :

Nous avons pu aussi améliorer les chemins ruraux afin que chacun des exploitants puissent accèder aux parcelles dans de bonnes conditions, et circuler facilement avec les machines : cela pour les chemins du Villaret, de la Martela, du Bois, de Prélong, du Roure, du Fays, de Chateau-Pain, des Pravières ect....

Les sommes consacrées à l'amélioration des chemins sont les suivantes :

En 1983, ... :	27 633 F.
En 1984, ... :	21 290 F.
En 1985, ... :	32 100 F.
En 1986, ... :	97 634 F.
En 1987, ... :	12 067 F.
En 1988, ... :	22 000 F.
Soit un total de :	212 734 F.

En 1985, nous avons acquis deux parcelles de terrain :
-Une d'environ 500 m² pour améliorer les abords des HLM et de la Salle des Fêtes, acquise à Madame BERNARD.

- L'autre d'environ 1 Hectare achetée à Mesdames DOUILLET et SOUILLET à Aubépin qui sert à l'heure actuelle de place parking et dépot, et qui pourrait dans l'avenir se transformer en zone d'activité.

En 1986 et 1987, le Conseil Municipal a fait refaire une partie du mur de soutènement sous la cour de la Salle des Fêtes et enduire l'autre partie. Coût de l'opération : 31 113 F.

...../

En 1988, nous avons refait le mur de soutènement du chemin qui traverse le PETIT ORIOL pour un montant de : 33 497 F.

La Commission des Chemins.

MM. MATHELET, ARGOUD, CHOVIN-BAYLE, TATIN, PALLANCHARD.

TRAVAUX DES BATIMENTS COMMUNAUX

En 1984-1985.

* Décision du Conseil Municipal de faire un toit sur la salle des fêtes. Etude est faite pour la création de deux logements avec les H.L.M. de VOIRON.

* La commune prend en charge le coût de la toiture et la consolidation des murs de la salle des fêtes. Les HLM prennent en charge le coût des deux logements.

Dépense pour la commune : 216 761 F. auxquels il faut rajouter la fourniture, par la commune du bois pour la charpente.

Subventions : 52 500 F, du Conseil Général pour la salle des fêtes,

116 000 F. du Contrat de Pays pour la réhabilitation de deux logements.

* Demande d'un diagnostic thermique en vue de l'isolation des Gites Communaux du GRAND ORIOL

Coût : 9 284 F.
Subvention : 7 210 F.

* Réparation du four à pain de VILLARD JULIEN : 2 783 F.

En 1986.

* Réalisation de l'isolation thermique des Gîtes du GRAND-ORIOL : coût : .....:28 734 F.

* Traitement de la charpente du batiment de l'ancienne école de VILLARD JULIEN :
coût :.....35 484 F.

* Construction de deux garages communaux proches des gites du GRAND ORIOL. Ces deux garages sont loués aux locataires des gîtes.

Coût :..... 130 879 F.
Subvention : 49 500 F.

Une somme de 19 600 F. a été utilisée pour entretenir les divers batiments appartenant à la commune.

En 1987
---

* Décision d'utiliser l'ancien batiment de l'école de VILLARD JULIEN pour y aménager quatre logements locatifs. Depuis l'achèvement des travaux, ces quatre logements sont loués.

Coût des travaux : 801 417 F.
Subvention: Conseil Général : 72 000 F.
Subvention Contrat de Pays du Trieves : 167 961 F.

* Aménagement des abords des H.L.M. et de la salle des fêtes.
Parking, Placette, aménagement des abords : 55 871 F.
Subvention : ..... 25 500 F.

En 1988, ces travaux sont soldés.

Alain FROMENT.

LES BATIMENTS COMMUNAUX

Un des soucis majeurs du Conseil Municipal a été de réhabiliter les Batiments Communaux, afin d'en faire des logements à louer à l'année. Ce qui permet d'augmenter la population, d'animer un peu plus nos hameaux et de maintenir en bon état le patrimoine communal.

Ainsi en 1989, la commune met en location 9 appartements auxquels s'ajoutent les deux habitations des HLM de Voiron au-dessus de la salle des fêtes.

Maintenant que nous avons des logements locatifs, il serait intéressant de réflèchir sur la possibilité de créer quelques emplois sur la commune. Ce sera sans doute, une préocupation du prochain Conseil Municipal.

Guy MATHELET

Maire de CORNILLON EN TRIEVES.

*

* *

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE

Dans le cadre du Syndicat d'Electrification Rurale nous avons pu réaliser l'ensemble du renforcement du réseau électrique de la commune.

Nous pensons que chaque foyer et chaque entreprise peut maintenant avoir à sa disposition la puissance nécessaire, sans chute de tension.

Programme 1983 : Mise en place d'un transformateur en supplément à Aubépin.

Programme 1984 : Renforcement du réseau au Chateau et à Blanchardeyres, Station de pompage et à la Grange du Baron.

Programme 1985 : renforcement à la station de pompage de Villard Julien, une partie à Aubépin et une partie au Grand Oriol.

Programme 1986 : Renforcement à la Combe d'Andrieux, a Charuelle, au Grand Oriol.

Avec ce programme 1986, réalisé en 1987 et terminé en 1988, le renforcement des réseaux dans le cadre de l'électrification rurale est terminé. Tous les fils nus sont remplacés par des cables. Les transformateurs ont une puissance suffisante sauf à Villard Julien où le 100 KW va être remplacé par un 170 KW pour assurer et satisfaire les besoins du village.

G. MATHELET.

Délègué au S.I.E de LAVARS.

Président du S.I.E. de LAVARS.

BUDGET 1988

++++++++++

Comme chaque année, au mois de mars, il nous a fallu fixer le taux des taxes d'imposition afin de faire la prévision pour le budget 1988.

Conscient des charges supportées par les ménages et les entreprises, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la masse des impots locaux mais de jouer sur les différents taux. Ce qui nous donne :

- le taux de la taxe d'habitation passe de 8,33 à 8,55 %
- le taux du Foncier bâti passe de 10,26 à 10,65 %
- le foncier non bâti passe de 53,70 à 50,40 %
- la taxe professionnelle passe de 15,32 à 15,27 %

Pour cette dernière, il est à signaler que E D F participe à la Taxe Professionnelle pour 70,77 %. pour le barrage de MONTEYNARD.

Les réalisations du Budget de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 362 474 F.

Les réalisations du Budget d'investissement s'élèvent à la somme de : 625 058 F.

Au 31 décembre 1988, il reste en trésorerie, la somme de : 505 956,86 F. qui nous servira à payer les dernières factures concernant le budget 1988, et permettra au nouveau Conseil Municipal de prévoir des investissements en 1989.

*

* *

LES SERVICES SUR LA COMMUNE

LES ORDURES MENAGERES

Ce service fonctionne maintenant déjà depuis 1984, à la satisfaction de tous. Grâce aux accords passés avec la Mairie de MENS, nous déposons nos ordures dans la décharge de FOREYRE.

Cette année, le ramassage se fera un peu plus souvent : le lendemain de pont, de vacances etc..., comme vous pourrez le constater sur le calendrier ci-dessous. Nous vous rappelons également les consignes à respecter. Il y a quelques fois des oublis.., de mettre les ordures dans des sacs plastiques, ou d'attacher son chien, ou de se tromper de jour ! Alors, nous comptons sur vous tous, pour que notre commune reste propre et agréable à vivre.

CALENDRIER 1989

JANVIER 1989 : les 2, 16,30.

FEVRIER : les 13 et 20 .

MARS : les 6, 20 et 27.

AVRIL : les 3,10 et 24.

MAI : les 8, 15, 30.

JUIN : les 12 et 26.

JUILLET ET AOUT : tous les lundis.

SEPTEMBRE : les 4, et 18.

OCTOBRE : les 2, 16 et 30.

NOVEMBRE : les 6, 20.

DECEMBRE : les 4, 18 et 26.

Le service se fera toujours de la même manière :

1- les sacs poubelle ne doivent être déposés que la veille des jours de ramassage.
2- Mettre les ordures dans des sacs plastique solides et de contenance moyenne
3- Veillez à ce que ces sacs soient bien attachés.
4- les propriétaires de chiens devront garder ceux-ci attachés au moins les jours de ramassage.

Ces consignes vous sont redonnées pour une meilleure qualité du service et par respect pour la personne qui est chargée de ce travail. Nous vous remercions de les respecter.

L'EAU

Au terme de ce mandat, il nous a semblé intéressant de faire le point sur les travaux et amélioration effectués sur le réseau d'eau de la commune.

Année 1983 Consommation d'eau : 29 096 M³
Année 1984 Consommation d'eau : 26 140 M³

Pas de gros travaux à signaler pour ces deux années.

Année 1985 Consommation d'eau : 25 628 M³

* Au début de l'année, suite à la rupture d'un cable EDF, les deux pompes de la station de pompage de la CITADELLE gèlent. Le montant de la réparation s'élève à 9 746,75 F., pris en charge par moitié par l'assurance.

* En juin, il faut noter la réfection de la pompe N° 1 de la Station de pompage de VILLARD JULIEN.

Coût des travaux : 31 784,89 F.

* Le Conseil Municipal fait effectuer une recherche d'eau au lieu-dit :"REMONDET". Cette recherche s'est révèlée insuffisante pour être exploitée.

Année 1986 Consommation d'eau : 27 704 M³

* Au cours de l'été, la pompe N° 2 de la station de pompage de VILLARD JULIEN tombe en panne. Au vu du coût de la réparation de la pompe N°1, il nous a paru préférable d'installer une pompe neuve.
Coût : 33 511,26 F.

* Une nouvelle recherche d'eau est effectuée à la carrière du THAUD. Aucune décision n'est prise quant à l'exploitation de cette source qui semble avoir un débit insuffisant.

Année 1987. Consommation d'eau : 17 081 M³

* La baisse importante de la consommation s'explique par le fait que les relevés de compteurs ont été effectués deux mois plus tôt qu'habituellement pour des facilités de comptabilité.

* Malgré une recherche plus profonde, le débit de la source ne semble pas augmenter d'une façon conséquente, et de ce fait, le projet reste en suspens. (source de la Carrière du THAUD)

* Les conduites d'eau et d'égouts du PETIT ORIOL sont déplacées afin de permettre la construction du batiment agricole de MR PALLANCHARD.
Coût : 22 531 F pour la commune ,
M. PALLANCHARD ayant à sa charge 11 300 F. de travaux.

...../.....

Année 1988. Consommation : 18 915 M³

* Remplacement de l'armoire de commande de la station de pompage de VILLARD JUILEN.
Coût : 17 180 F.

* Projet de récupération de la source de Monsieur KALTENBACH à CORNILLON, pour alimenter le réservoir principal afin d'économiser de l'eau pompée -donc plus chère- en provenance de la station de VILLARD JULIEN.

* Projet de récupération de la source du Pré du Gât qui alimente l'ancien réservoir de VILLARD JULIEN -actuellement inutilisé- pour approvisionner les bassins et quelques maisons du hameau. Par la même occasion, on procèdera à la pose d'une conduite de 100 milimètres de diamètre, en plus de celle déjà existante, qui permettrait une alimentation plus satisfaisante du reste du hameau et surtout de la borne à incendie. Le haut du village serait ainsi relié au réservoir neuf.

Le Conseil Municipal a déposé une demande de subvention pour ces deux projets.

* A travers ces quelques lignes, nous vous avons informés des principaux travaux effectués. A ceux-ci, il faut ajouter l'entretien courant que nécessite le réseau.

Gérard BAUP.

LA FORET COMMUNALE

++++++++++++++++++++

Le Conseil Municipal en date du 3 octobre 1985 adopte le nouveau projet d'aménagement de la Forêt Communale de CORNILLON EN TRIEVES proposé par l'O.N.F.

Ce projet prévoit l'aménagement et la création de pistes forestières pour permettre une meilleure desserte et exploitation des parcelles boisées et de ce fait augmenter leur rentabilité. Dans la foulée, le Conseil Municipal, décide d'améliorer la piste qui traverse la parcelle du Domanial située en bordure de la plaine de VILLARD JULIEN. Ceci pour permettre aux affouagistes d'exploiter plus facilement les parcelles N° 3 et 4 boisées en majorité de feuillus (hêtres, chênes). Ce travail est effectué par l'Entreprise PELISSARD.

Cette même année une tempête au mois de novembre déracine 130 M³ de sapins et épicéas sur la parcelle 5 en crête de l'AUROUSE. Pour la première fois, le Conseil Municipal décide de faire exploiter en régie ces chablis. Le bucheronnage est fait par Messieurs MARTIN et CHION, le débardage, par l'Entreprise ALGOUD de GRESSE EN VERCORS.

Une partie de ces chablis est sciée par l'Entreprise BARTHALAY de MENS pour les besoins de la commune (charpente de la salle des fêtes, gros bois pour la réparation du toit de l'école de VILLARD JULIEN) soit environ 25 M³. Le restant est vendu pour la somme de 23 126 F. à la scierie BARTHALAY.

La commune décide de faire élargir les pistes de la parcelle N° 4 au coup par coup. Ce qui l'autorise de continuer plus avant l'exploitation par affouage, pour éclaicir et développer les semis naturels de sapins. Ce travail est fait par l'Entreprise CHABOT J.P.

Pour permettre d'exploiter plus facilement la parcelle N° 8 du FAYS, une piste de 200 m est réaménagée et une autre de 100 m est crée par l'Entreprise CHABOT J.P. pendant l'été 1986.

Cette même année 1986, une coupe qui est restée invendue depuis deux ans, est mise en exploitation par le biais de la régie. Le bucheronnage est soumissionné . MM GAUTHIER Jean-Louis et Grand Christophe sont les moins disants, c'est cette Entreprise qui fait le bucheronnage pour le prix de 50 F. le M³ et le débardage pour le prix de 90 F. le M³. Au mois de janvier 1987, 84 M³ de sapins sont mis en vente. L'Entreprise GARNIER de NANTES EN RATIER en devient acquéreur pour la somme de 30 702 F.

A l'automne de cette même année, 150 M³ de pins sont vendus à l'Entreprise SCHIALLA de VEYNES pour la somme de 28 563 F.

Le Conseil municipal décide une première tranche d'aménagement de piste dans le FAYS. Le tracé est fait au cours de l'été 1988.

- Une première piste allant du Col du Fays jusqu'aux

...../....

barres de fer, c'est à dire entre les limites des parcelles 9 et 7 dans la partie haute, et 10,11 et 12 dans la partie basse du FAYS.

- Une deuxième allant depuis le col du FAYS jusqu'à la crête face à VILLARD JULIEN, entre les parcelles 7 et 9 face BLANCHARDEYRE, et la 8 au dessus des Gounnes, ainsi que la 6 située face à VILLARD JULIEN en direction de la commune de LAVARS.

Pour la création de cette piste, le travail de bucheronnage est effectué par Christophe GRAND et moi-même au prix de 60 F. le m³, ainsi que le débardage pour le prix de 65 F. le M³. Le travail de terrassement sera fait courant Janvier 1989 l'Entreprise PELISSARD.

A ce jour, une bonne partie des parcelles communales productives, sera assez facile d'accès. Il ne faut toutefois pas penser que la forêt devienne une grosse source de revenus pour la commune. Mais il me semble qu'il est du devoir du Conseil Municipal de mettre en valeur ce patrimoine de 138 ha soit environ le 10 ème de la surface de la commune. Aussi bien pour notre environnement que pour le revenu que l'on peut en espérer.

Le responsable de la forêt

Jean-louis GAUTHIER.

CATASTROPHE DU 16 MAI 1988

Ce jour là, vers quinze heures, un violent orage s'évit sur la commune, une trombe d'eau située entre le THAUD, l'AUROUSE et le FAYS, s'abat sur cette partie de la commune, sur des terres déjà saturées par les précédentes pluies. Ce qui fait que dès seize heures, tous les ruisseaux, tous les fossés, toutes les rigoles débordaient, chose qui ne s'était jamais vue dans notre commune.

Cette trombe d'eau a fait de nombreux dégats. Les eaux de ruisellement n'ont pas pu être contenues dans le lit du ruisseau dit du "Grand Oriol".

Au lotissement AUBEPIN, le ruisseau a débordé, emportant sur son passage, le chemin qui mène à la maison de M. RECH, inondant sa cave, son garage et emportant une partie de son jardin.

Ensuite, le ruisseau a emporté les jardins de MM. BERARD-DELAY, JOVIEN, MARTIN, et GUYOT, laissant à la place des pierres et de la boue. La maison de M. MARTIN a été inondée, et les fondations ont été affouaillées en partie.

Aux ETS PENNEQUIN, le ruisseau de boue a débordé et la poussée des eaux a cassé les fenêtres de l'usine. Le flot boueux s'est déversé dans le laboratoire et l'atelier, inondant et déterriorant les machines, les stocks de bouteilles, les emballages bouchons et étiquettes etc...

Le torrent de boue a ensuite continué en emportant la route qui mène à l'usine PENNEQUIN, traversant le jardin de M. CORDEIRO, et le remplissant de pierres, plaques de goudron Sa cave et son garage ont été inondés.

Les eaux de ruisellement ont creusé profondément les chemins ruraux et communaux, bouchant les ponts et débordant sur les riverains, emportant des talus de la voirie départementale. Les services de la DDE ont chiffré le montant des dégats pour la voirie communale à : 85 000 F.

Il faut rajouter le nettoyage du ruisseau du Grand Oriol sur toute sa longueur, déblaiement des alluvions et remise en état du lit, soit 8 jours de pelle mécanique soit : 24 000 F.

pour la voirie départementale, CD 34 G, talus et chaussée emportés, affouaillement d'un mur de soutènement , coulée d'un petit ouvrage, talus emporté par les eaux de la VANNE, dépose de grosses pierres chez les riverains : 92 000 F.

Un mur de soutènement est à construire après affaissement du talus du ruisseau soit : 40 000 F. pour le réaliser

les eaux de ruisellement ont emporté des cultures de céréales de printemps et des semis de prairie sur tout le bassin versant.

Par l'envoi d'un premier dossier, le 27 mai 1988, aux services de la Protection Civile de la Préfecture de l'ISERE, nous avons demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de CORNILLON EN TRIEVES.

N'ayant reçu aucune réponse, dès le mois de septembre, nous avons interrogé Monsieur le PREFET de l'ISERE, et le Député sur le sort qui était réservé à notre dossier.

Par lettre du 10 octobre, Monsieur le PREFET de l'ISERE nous informe que la Commission Interministérielle n'a pas donné suite à notre requête pour les raisons suivantes :

"Il a été estimé que les précipitations enregistrées au cours de la journée pour laquelle vous avez constitué votre dossier étaient insuffisantes pour justifier une recconnaissance de l'état de catastrophe naturelle".

Devant cette réponse qu'il nous était difficile d'accepter nous avons fait appel auprès du Ministre de l'Intérieur avec un double de la lettre au Préfet, au Sénateur, et au Député de la circonscription :

"Nous disions qu'une fois de plus les petites communes de montagns étaient pénalisées, que les trombes d'eau ne tombaient pas forcément là où un pluviomètre officiel était installé, et qu'en conséquence la décision prise par la Commission Interministérielle était injuste pour nous".

A l'heure où nous écrivons, nous n'avons pas de réponse si ce n'est une lettre de PIERRE JOXE à Monsieur le Député lui disant qu'il avait bien reçu le courrier concernant la demande de CORNILLON EN TRIEVES.

Le Maire

G. MATHELET.

C O L I S DE N O E L

Pour la dernière fois du mandat, les deux conseillères municipales ont distribué aux Anciens de la commune le traditionnel Colis de Noël.

Quinze personnes, cette année, ont pu apprécier cette attention du Bureau d'Aide Sociale.

Leur accueil, depuis six ans, a toujours été très chaleureux et c'est avec grand plaisir que nous avons pu passer un instant avec chacun d'entre eux.

A toutes et à tous, nous adressons nos meilleurs voeux pour 1989.

Christiane CLEMENT
Evelyne PENNEQUIN.

BUREAU D'AIDE SOCIALE

Le Bureau d'Aide Sociale, pour l'année 1988 a fonctionné d'une part :

- par une subvention de la commune s'élevant à 3 500 F.

d'autre part :

- par divers dons :
  - M. CESMAT : 500 F.
  - Mme CLEMENT : 300 F.
- par le produit des quêtes (mariages ect...)

##########

LE REVENU MINIMUM D'INSERTION

Conformément à la décision du Conseil des Ministres du 7 décembre 1988, le droit au revenu minimun d'insertion est ouvert à compter du 15 décembre 1988.

Le processus en est à sa première phase, celle de la prestation, c'est à dire donner à ceux qui sont dans le dénuement des ressources suffisantes et réduire la précarité de leur situation : le versement d'une allocation d'insertion et l'accès à une couverture maladie répondent à ce souci.

Le revenu minimum garanti par l'Etat est de 2 000 F. par mois pour l'allocataire, 1 000 F. pour la première personne à charge 600 F. pour chacune des personnes suivantes. La limite d'age est fixée à 25 ans, cependant le Revenu Minimum d'Insertion sera également accordé aux personnes âgées de moins de 25 ans chargées de famille.

La prestation est accordée pour une durée initiale de trois mois. Elle est prolongée de trois mois à un an en fonction du contrat d'insertion.

La demande d'allocation doit être déposée auprès des Centres Communaux d'action sociale ou auprès du service départemental de l'action sociale (assistante sociale de secteur)

La deuxième phase sera celle de l'insertion sociale et professionnelle.

Ces actions d'insertion pourront prendre la forme :

- d'activités d'intérêt collectif dans une administration, un organisme d'accueil public, associatif à but non lucratif;
- d'activités ou de stages d'insertion dans le milieu professionnel,
- de stages destinés à l'acquisition ou à l'amélioration d'une qualification professionnelle par les intéressés;
- d'actions destinées à aider les bénéficiaires à retrouver ou à développer leur autonomie sociale.

Les Maires seront représentés à cet effet au sein des commissions locales d'insertion qui définiront des programmes locaux d'insertion dans le cadre des orientations arrêtées par le Conseil Départemental d'Insertion coprésidé par le Préfet et le Président du Conseil Général.

****

DIVERS

Au cours de ces dernières années la commune s'est équipée de matériel un peu plus adapté à ses besoins.

Soit : Pour le secrétariat de Mairie :

Une machine à écrire électrique,
Une machine à calculer électrique,
Un photocopieur assez performant apprécié de tous.

Nous avons eu le plaisir grâce au Syndicat d'Aménagement du Trièves, de pouvoir utiliser après formation de la secrétaire, un microordinateur APPLE II qui nous permet se confectionner les Rôles des Eaux et des Ordures Ménagères, de préparer des étiquettes et de faire la comptabilité.

Pour la salle de réunion utilisée également pour passer les films de l'Ecran Vagabond : 40 chaises.

Afin d'avoir un déneigement efficace, la commune s'est dotée d'une étrave dite "Papillon" pouvant s'adapter sur un tracteur agricole et dont les systhèmes hydrauliques sont étudiés pour qu'elle puisse prendre toutes les positions.

###############

Nous profitons de cet article pour remercier nos collaborateurs et les Entreprises qui travaillent pour nous. Tous font leur travail avec sérieux, compétence, dévouement et sens des responsabilités, que ce soit :
- la secrétaire de Mairie,
- l'employé communal,
- la femme de service.
- les Entreprises de déneigement, d'enlèvement des ordures ménagères, et toutes celles à qui nous faisons appel pour différents travaux de maçonnerie, menuiserie, peinture, électricité, mécanique, terrassement...etc.

§§§§§§§§§§§§§§§

Nous avons eu en 1987, la mise en place de deux procèdures .

La première : Etude et mise en place d'une Carte des Risques Naturels qui permet de déterminer les zones sensibles où les constructions sont interdites ou règlementées. Cette carte a été approuvée par la Commission Préfectorale en Octcbre 1988. Réunion à laquelle nous étions présents.

La deuxième : La révision du Classement des Voies Communales .

Nous avons pu inscrire et classer toutes les routes goudronnées par la commune de CORNILLON. Ce classement nous a doublé nos longueurs de voirie. Ceci est intéressant, car c'est un critère qui rentre dans le calcul de la dotation de fonctionnement et des subventions d'entretien différé.

++++++++++++++++++

Vous trouverez ci-joint, un auto-collant LOGO du TRIEVES (qui a été choisi pour les caractéristiques suivantes)

- Forme du trèfle à quatre feuilles (pour une région d'une rare beauté)
- Pétale en forme de coeur (région que l'on aime)
- Couleur verte (aspect prédominant de notre région)
- Interstice entre pétales : quatre directions fléchées vers le centre du Trièves.
- Lettres TRIEVES de style = Région où le style et le site sont préservés.

Vous voyez que ce LOGO représente bien notre belle région du TRIEVES.

##################

Vous trouverez également ci-joint, un dépliant touristique que nous avons fait faire dans le cadre du S.I.V.O.M. de MENS où figure la commune de CORNILLON EN TRIEVES.

Le logo et le dépliant ont été réalisés par la Société NEW-DEAL de GRENOBLE et subventionnés par les actions "Promotions" du Contrat de Pays du Trièves.

***